



# COMITE DE DÉFENSE DES HÔPITAUX DE PROXIMITE DES ARDENNES

*Membre de la Coordination Nationale  
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité*

**Contact :**

[collectifcharleville@gmail.com](mailto:collectifcharleville@gmail.com)

**Blog**

<http://sauvegardehopital.over-blog.com/>

**Facebook :**

[defensehopitauxproximiteardennes](https://www.facebook.com/defensehopitauxproximiteardennes)

Communiqué de presse

Le 2 novembre 2020

## **Non à la ponction des assurés ! Des moyens pour l'hôpital public !**

L'épidémie de COVID repart, obligeant au confinement, et le gouvernement persiste et signe la poursuite de la casse de l'hôpital public et du système de santé. Alors que l'on a besoin d'un service public hospitalier digne de ce nom, de proximité, en lien avec un service de soins de premiers recours abondé, efficace et complémentaire et non l'un contre l'autre, **le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 annonce de nouvelles coupes budgétaires dans les hôpitaux**, sans les créations de postes nécessaires, avec des ouvertures de lits temporaires mais sans le financement des personnels indispensables pour qu'ils fonctionnent.

**La reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux a été annoncée ... sous conditions.**

**Quel nouveau tour de vis va encore étrangler les hôpitaux ardennais ?**

Les principes de la contre partie de la reprise de la dette sont connus : regroupements, restructurations pour aboutir à un équilibre budgétaire, sans augmenter les recettes !

Cela risque fort une fois encore de diminuer les activités du site de Sedan sans moyens supplémentaires à Manchester.

**La population doit être informée, consultée sur les projets en cours ! C'est une exigence dans une démocratie !**

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale ne prévoit pas non plus de mesures indispensables pour assurer les soins de premiers recours dans l'ensemble des territoires, pour créer un service public autour des centres de santé assurant le tiers payant, une amplitude de présence et pour une juste répartition des professionnels sur l'ensemble du territoire national.

**Par contre, ce projet de loi sait s'en prendre  
au porte-monnaie de la population !**

**Il crée un forfait de 18€ pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.** Dans une France où la désertification médicale touche toutes les régions, alors que les services d'urgence sont le seul recours dans nombre de cas, que les personnes ne peuvent savoir a priori si elles seront hospitalisées ou non, que certains soins ne peuvent être faits que dans les services d'urgence, sans pour autant nécessiter une hospitalisation, cela va créer un frein pour une partie de la population, source de retards de prise en charge, dangereux sanitaire !



De même, **la taxation des mutuelles**, comme pour la prise en charge de l'optique et du dentaire par les complémentaires, va entraîner des hausses de cotisations beaucoup plus inégalitaires que ne le serait la prise en charge de la prévention et des soins à 100 % par la Sécurité Sociale comme le réclame la Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité à laquelle appartient notre comité.

Devant l'ampleur des défis posés par la situation sanitaire, nos députés devraient être cohérents et solidaires : défendre la proximité et l'accès aux soins pour toutes et tous dans les meilleures conditions doit se manifester dans le refus national de ce projet d'austérité !

**Et pourtant le député Warsmann a voté ce projet en première lecture.  
Nous lui demandons de revoir son vote en seconde lecture !**